

**PROPOSITION DE CADRE D'INTERVENTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS D'ARTISTES ET D'ARTISANS
SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS**

JUIN 2010

Proposition de cadre d'intervention pour le développement des ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire montréalais.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Ateliers d'artistes, problématique actuelle et politiques publiques	3
Le comité Ateliers de Culture Montréal	5
ÉTAT DE SITUATION : DES ARTISTES EN QUÊTE D'ESPACE ET DE SOUTIEN	7
Localisation des ateliers sur le territoire montréalais	7
Atelier en location ou atelier privé? Atelier indépendant du lieu de résidence ou atelier-habitation?	8
Des artistes à la merci du marché immobilier	9
La pérennité des concentrations géographiques menacée	11
D'autres freins au développement des ateliers d'artistes à Montréal	11
Synthèse des enjeux	
Soutien financier et sources de capitalisation	12
Accompagnement et information	13
Réglementation	14
INITIATIVES À INCLURE DANS UN CADRE D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS	17
Ligne directrices	17
Tableau synthèse des initiatives proposées	18
Description des initiatives proposées	19
ANNEXE	26
Membres du comité, individus invités et organismes consultés	26

INTRODUCTION

Ateliers d'artistes, problématique actuelle et politiques municipales

La problématique entourant l'implantation et la pérennité d'ateliers d'artistes et d'artisans (en arts visuels, métiers d'art et art numérique) sur le territoire montréalais est connue et reconnue par les acteurs et les partenaires du développement culturel montréalais. Déjà, au Sommet de Montréal tenu en 2002, les difficultés éprouvées par les artistes et artisans en matière de développement et de consolidation d'espaces destinés à l'exercice de leur métier avaient fait l'objet de discussions et d'échanges sur de possibles solutions.

Élaborée dans la foulée des décisions émanant du Sommet de Montréal, la Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal (2004) engageait la Ville « à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer des ateliers d'artistes et les ateliers avec espaces habitables, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes. » Cette volonté s'est entre autres manifestée par la tenue, à l'été 2005, d'une consultation menée auprès d'artistes professionnels et d'organismes culturels ciblés pour le compte de la Ville de Montréal par la firme Daniel Arbour & Associés. Cette consultation a mené à la présentation, en janvier 2006, d'un Diagnostic et d'une proposition de Plan d'action pour la Ville de Montréal en matière d'ateliers d'artistes et d'artisans.

Le Plan d'action proposé comportait des recommandations adressées aux élus de la Ville de Montréal ainsi qu'à la fonction publique et aux arrondissements. Ainsi, l'on devait, selon le Plan d'action :

1. S'assurer que les orientations d'aménagement et la réglementation d'urbanisme restent favorables à l'implantation d'ateliers; sensibiliser les arrondissements en ce sens;
2. Aider les artistes dans la recherche et l'aménagement d'ateliers;
3. Faciliter le maintien dans les lieux par l'accès à la propriété;
4. Soutenir la mise aux normes d'ateliers.

Ces recommandations ont été soumises à leur tour à la consultation publique, menée en mars 2007 par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. Culture Montréal a participé à cette consultation, qui a débouché sur des recommandations de la Commission, voulant que soient posées rapidement les actions suivantes :

- la mise en place d'un bureau Info Atelier;
- la création des programmes (assortis d'argent neuf) Accès Atelier et Réno Atelier
- la création d'un OBNL regroupant des représentants des secteurs civil, privé et gouvernemental ayant pour mandat :
 - de dresser l'inventaire des bâtiments à préserver;
 - d'offrir le volet « Assistance technique » aux artistes et artisans qui s'adressent au bureau Info Atelier;
 - d'évaluer la pertinence de consacrer certaines zones, par le biais de la réglementation en urbanisme, « pôles de création »
 - de prévoir les leviers financiers et les contributions des secteurs privé et gouvernemental nécessaires au développement des programmes Accès Atelier et Réno Atelier, s'assurant de leur caractère pan montréalais;
 - d'agir en concertation avec les acteurs locaux, notamment les corporations de développement économique et communautaire, les centres locaux de développement ainsi que les regroupements d'artistes;
 - d'identifier les critères d'admissibilité aux programmes Accès Atelier et Réno Atelier, privilégiant les artistes professionnels;
 - d'acquérir des immeubles afin de les soustraire à la spéculation pour les offrir en location ou les revendre en copropriété ou coopérative.

Ces désirs ne se sont toutefois pas cristallisés en initiatives concrètes, peut-être faute de moyens ou faute de coordination des efforts au sein des différentes instances qui auraient pu mener les projets à terme. À la veille du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle, la Ville de Montréal se retrouvait donc avec une série de recommandations et de pistes de solution concrètes en main, et en position de bonifier et/ou de modifier ces recommandations en interpellant les autres partenaires du Rendez-vous. Ainsi, on retrouve, dans le Plan d'action 2007-2017 ayant émané du RV07, un point engageant TOUS les partenaires du Rendez-vous novembre 2007-2017 à « mettre au point un cadre d'intervention en

matière d'espaces pour la création et la diffusion, en concertation avec les pouvoirs publics et le milieu des affaires ». Ceci laisse présumer une volonté assumée, de la part de tous les partenaires, d'investir certaines ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en oeuvre dudit cadre d'intervention. Les partenaires publics du RV 2007-2017 ont confié à Culture Montréal la tâche d'élaborer une proposition de cadre d'intervention, dont le présent document constitue une ébauche.

Le comité Ateliers de Culture Montréal

Afin de mener à bien la mission qui lui a été confiée, Culture Montréal a constitué, en juillet 2008, un comité ad hoc « Ateliers ». Composé d'artistes et d'acteurs du développement culturel et économique montréalais, le comité présidé par Pierre Richard, membre du conseil d'administration de Culture Montréal, compte présentement 7 membres dont les noms sont publiés en annexe.

Le comité a d'abord établi qu'il concentrerait ses travaux sur les ateliers individuels et collectifs de création, de production et, de façon moins importante, de diffusion (les Centres d'artistes autogérés, dont la mission comporte un volet « diffusion », bénéficiant déjà d'un programme de financement public au fonctionnement), pour les artistes professionnels en arts visuels, arts numériques et métiers d'arts. Les enjeux touchant les lieux de diffusion en art vivant (ou arts de la scène) étant tout autre, le comité a choisi de traiter de la question séparément et d'y consacrer ses travaux dans un deuxième temps. Ainsi, la partie du cadre d'intervention portant sur ce sujet sera présentée à une date ultérieure.

Le comité s'est réuni à 10 reprises entre juillet 2008 et octobre 2009. Les membres du comité ont procédé à la lecture de documentation (recherches, programmes existants, études, Plans d'action, exemples locaux et provinciaux, etc.) et ont déterminé qu'il s'avérait nécessaire, pour des fins d'approfondissement de la compréhension des problèmes vécus sur le terrain, de rencontrer certains acteurs culturels ayant porté un projet collectif d'ateliers ou d'ateliers-habitations. Ont ainsi été observés, de manière qualitative, par le biais de rencontres d'échange avec divers invités, plusieurs modèles d'occupation de lieux par les artistes professionnels et travailleurs culturels : la copropriété divise, le centre d'artistes autogéré, la coopérative de production, la coopérative d'ateliers-habitations, les espaces ateliers-habitation gérés par un

OBNL, les ateliers offerts en location dans un édifice dédié et les ateliers privés, en location ou en propriété.

Comme pour toutes ses analyses portant sur les projets d'aménagement urbain, Culture Montréal a appuyé sa réflexion sur six principes directeurs, élaborés par le comité GPAT et adoptés en assemblée générale par les membres de Culture Montréal en 2005. Le comité a veillé à ce que chacune des recommandations émises à la fin de ce document respecte ces principes de la façon la plus stricte possible.

Les principes directeurs du comité sur les Grands projets et l'aménagement du territoire :

1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville
2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus
3. Les retombées sociales et économiques du projet
4. Les bénéfices urbains du projet
5. La contribution du projet au développement durable
6. La qualité du processus de développement du projet

ÉTAT DE SITUATION

Localisation des ateliers sur le territoire montréalais

Peu de données existent permettant d'évaluer précisément le nombre réel et la localisation des ateliers d'artistes sur le territoire montréalais. Les quelques études et articles portant sur la question permettent de dégager certaines réalités, mais sous-estiment selon les membres du comité la réelle étendue de la présence d'ateliers d'artistes à Montréal, et les besoins réels des artistes en matière d'espaces de création et de production.

Au fil des décennies, les artistes professionnels montréalais dont le travail nécessitait l'utilisation d'un atelier ont régulièrement été amenés à déplacer leurs activités dans différentes parties de l'île de Montréal. Qu'ils relèvent de choix personnels liés aux besoins et priorités de l'artiste ou de circonstances ou phénomènes externes – tels que l'augmentation des coûts de loyer ou d'acquisition liée à l'embourgeoisement des quartiers ; le changement de zonage ; la transformation ou la destruction d'immeubles –, ces déplacements ont contribué à la concentration successive des ateliers dans des quartiers aussi variés que le Vieux-Montréal, le Plateau-Mont-Royal, le secteur Griffintown, les abords du Canal Lachine et enfin, le Mile-End.

Aujourd'hui, on constate que les ateliers d'artistes se situent en majorité dans les huit arrondissements centraux de l'île de Montréal : Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville. En date de 2005, le Plateau-Mont-Royal et le Sud-Ouest étaient en tête avec respectivement 27,1 % et 22,1 % du nombre total d'ateliers¹.

Selon une étude de Guy Bellavance et de Daniel Latouche, il serait plus juste de parler d'une localisation d'ateliers le long d'axes ou de corridors artistiques plutôt que d'occupation d'« arrondissements artistiques ». En effet, « une analyse spatiale plus fine de la période 1996-2002 révèle l'existence de trois axes autour desquels tendent à se regrouper la quasi-totalité des ateliers (...) : l'axe du boulevard Saint-Laurent, celui du Canal Lachine (prolongé vers l'est

□

¹ BELLAVANCE, Guy et Daniel LATOUCHE. « Les ateliers d'artistes dans l'écosystème montréalais : une étude de localisation, *Recherches sociographiques*, p. 231-260.

par la rue Notre-Dame) et celui de la Voie ferroviaire du CP². » Ces axes, qui traversent chacun plusieurs arrondissements de la ville, voient leur taux de croissance en ateliers et en immeubles augmenter d'année en année. On remarque aussi une concentration plus forte d'ateliers aux intersections de ces axes. Pour cette même période (1996-2002) on constate « une pérennité incontestable de ces corridors : la croissance du nombre d'ateliers à Montréal y est largement concentrée; et s'il y a des déplacements, ceux-ci se produisent la plupart du temps à l'intérieur de ces corridors.³ » De ces corridors ressortent une dizaine de pôles artistiques, dont certains se démarquent particulièrement : un au Sud-Ouest près du Canal Lachine, un au Sud-Est dans Hochelaga-Maisonneuve, un au Plateau Mont-Royal (rues Saint-Hubert/Saint-Joseph), un à Rosemont (rue Masson), un vers le nord, entre la Petite-Italie et Parc-Extension et un dans le Mile-End.

Atelier en location ou atelier privé? Atelier indépendant du lieu de résidence ou atelier-habitation ?

Certains artistes font le choix de combiner atelier et lieu de résidence, alors que d'autres souhaitent travailler dans un atelier indépendant de leur lieu de résidence. Les raisons de ce choix ne sont pas clairement évoquées, mais on peut supposer qu'il relève de considérations économiques, logistiques ou purement d'une certaine éthique de travail. « L'analyse indique que sept artistes sur dix (71,1%) combinent atelier et lieu de résidence. Dans ce cas, ils l'occupent soit à titre de locataire ou colodataire (38,6%, équivalant à 483 individus), mais aussi à titre de propriétaire ou copropriétaires (27,4%, équivalant à 343 individus).

Toutefois, notons qu'une grande précarité guette les artistes qui disposent plutôt d'un atelier indépendant de leur logement, groupe qui comptait, lors de la réalisation des études au début des années 2000, pour un peu plus du quart de la population (25,7%, équivalant à 321 individus). En effet, ces derniers occupent leur atelier pour l'essentiel à titre de locataire ou colodataire (22,7%); de plus, la colocation est légèrement plus répandue (12,5%) que la location non partagée (10,2%). Cet état de fait laisse présager une plus grande difficulté pour les artistes à préserver leur espace de travail, à la merci des volontés du propriétaire.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Ainsi, plus de la moitié des utilisateurs d'ateliers ne sont que locataires ou colocataires d'atelier et de logement (51,4%). Il vaut néanmoins la peine de souligner que quatre artistes sur dix (39,5%) sont propriétaires ou copropriétaires d'au moins un de ces deux types d'espaces (le cas le plus courant étant celui d'un espace mixte, atelier/habitation). »

Une note importante concernant la distinction entre ateliers et ateliers-habitations. Tout au long de ce document, nous ferons principalement référence aux ateliers où seule la pratique de l'art est exercée, en mentionnant à certains endroits des particularités liées aux ateliers-habitations, en l'occurrence des lieux de résidence où l'on a aménagé un espace destiné à la création et à la production artistique. S'il appert important d'assurer en premier lieu la pérennité des ateliers offerts en location et indépendants du lieu de résidence – leur survie étant souvent menacée par les aléas du marché immobilier –, nous croyons qu'il faut soutenir le développement de projets et de modèles d'occupation répondant aux choix de vie personnels des artistes, et ceci implique aussi le déploiement de projets d'ateliers-habitations. En ce qui a trait aux ateliers-habitations, l'idée n'est pas de soutenir l'accès à la propriété résidentielle privée, mais bien de permettre la mise en place d'espaces de création et de production dans un contexte résidentiel, lorsque cela est le choix des artistes. **Dans un cas comme dans l'autre, Culture Montréal favorise l'accession à la propriété collective puisque celle-ci assure la pérennité de la vocation des installations.**

Les artistes aux prises avec les aléas du marché immobilier

Il est important de noter, pour les besoins du présent document, que la présence de pôles artistiques cités dans le document de Bellavance et Latouche ne relève pas d'une logique sociale ou culturelle pour les artistes qui choisissent leurs lieux de création. En effet, selon une étude réalisée par la firme Daniel Arbour et associés en 2006, « la dynamique de localisation est davantage explicable par les conditions d'offre et de demande et par l'économie de l'immobilier⁴ ». Notons que c'est souvent la présence d'anciens immeubles à vocation manufacturière qui attire les artistes dans un quartier, compte tenu des loyers peu élevés et de la possibilité d'y occuper de grands espaces faciles à adapter aux diverses techniques de création. De plus, toujours selon l'étude d'Arbour & Associés, les pôles artistiques se déplacent très rapidement,

□

⁴ ARBOUR, Daniel et associés. *Ateliers d'artistes et d'artisans – Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal*, dossier no 35260 F, 25 janvier 2006,

car la présence des artistes mène souvent à une revitalisation du quartier. Il en résulte une explosion des marchés immobiliers et un embourgeoisement du secteur. Les artistes ayant contribué à la nouvelle vitalité des quartiers en renaissance s'en voient ainsi expulsés, soit parce qu'ils sont évincés des bâtiments qu'ils occupent, soit parce qu'ils n'arrivent plus à assumer le coût en hausse des loyers. Ils sont alors contraints à s'installer dans les quartiers limitrophes, soit ceux encore épargnés par l'explosion du marché immobilier. Ce phénomène d'embourgeoisement a été particulièrement observable dans l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal à compter des années 1990. Bien qu'aujourd'hui encore ce secteur porte le titre enviable du « quartier le plus créatif au Canada » selon une étude de Hill Strategies, nombre d'artistes et d'artisans n'ont eu d'autre choix, au fil des ans, que de quitter le Plateau, incapables d'assumer la hausse du coût des loyers ou évincés par des propriétaires désireux de donner une nouvelle vocation à leur immeuble. On se rappellera entre autres les luttes menées il y a quelques années par les occupants de la Galerie Clark, au centre-ville, et par les artistes et occupants culturels de l'Usine Grover, dans le Centre-Sud, afin de pouvoir acquérir, en se regroupant, les locaux commerciaux qu'ils occupaient et ainsi préserver leur vocation artistique. Malheureusement, et malgré des efforts titanesques déployés par les occupants et leurs partenaires, ces projets ne se sont pas concrétisés. Qui plus est, le scénario semble vouloir se répéter pour le Centre de diffusion Clark qui, chassé du centre-ville, occupe à présent une partie d'un immeuble sis rue de Gaspé, dans le Mile End. Alors que l'immeuble a récemment été vendu, les coûts du loyer ont déjà augmenté et le propriétaire a refusé d'accorder un bail de cinq ans aux artistes, les mettant ainsi dans une situation précaire⁵. C'est ce genre de situation qui a entre autres mené les artistes à se regrouper de façon organique afin de défendre leurs droits et intérêts. Entre autres exemples récents, soulignons la création du groupe Pi², qui a été mis sur pied afin de rassembler les artistes occupant des locaux dans le Mile End et afin de proposer des solutions qui permettront à ces derniers de continuer d'habiter un quartier dont ils nourrissent la vitalité et l'identité. Les faits cités précédemment nous rappellent l'importance de doter les artistes, artisans et travailleurs culturels de moyens concrets pour faciliter l'acquisition d'espaces de création et de production, et plus spécifiquement, de lieux dont la vocation artistique sera assurée et consacrée...

□

⁵ MURPHY, Jessica. « Will gentrification threaten Mile-End artists? », *The Métropolitain*, <http://www.themetropolitain.ca/articles/view/345>, 29 mai 2008.

La pérennité des concentrations géographiques menacée

Pour plusieurs raisons, les artistes professionnels en arts visuels ont tendance à se regrouper dans des immeubles-phares tels le 5455, rue de Gaspé ou l'Usine Grover. Ils se regroupent pour pouvoir échanger, se procurer des matériaux plus facilement, collaborer avec des artistes d'autres disciplines, etc. Cette tendance est toutefois à la baisse ces dernières années. En effet, selon la recherche de Guy Bellavance et de Daniel Latouche, « on constate une réduction notable des immeubles de 6 ateliers ou plus : il y en avait 14 en 1996 contre 13 six ans plus tard; en 2005, il n'en restait plus que 10. » À la connaissance du comité Ateliers, ce nombre représente une sous-estimation du nombre d'immeubles regroupant des artistes et artisans, mais représente néanmoins une tendance lourde du milieu. Afin d'expliquer partiellement les causes de ce phénomène, les chercheurs en concluent que Montréal offre de moins en moins d'immeubles capables d'accueillir un grand nombre d'ateliers d'artistes. Cela s'expliquerait par « le regain immobilier de la fin du millénaire [qui] semble aussi avoir eu pour effet de limiter les possibilités de regroupements pour les refouler dans des immeubles de plus petite taille. »

Il sera nécessaire d'agir rapidement si la Ville de Montréal veut être en mesure de mieux accueillir, et de retenir sur son territoire les artistes professionnels en quête de lieux de création et de production. Les professionnels en arts visuels, en métiers d'art et en arts numériques étant parmi les plus mobiles de la gent artistique, donc les plus enclins à aller s'établir à l'extérieur du territoire montréalais.

D'autres freins au développement des ateliers d'artistes

La Proposition de Plan d'action publiée par Daniel Arbour & Associé résume de façon éloquente les divers enjeux qui freinent la consolidation et le développement du réseau d'ateliers pour artistes et artisans professionnels à Montréal : « les artistes montréalais sont actuellement confrontés à de sérieuses difficultés pour trouver un atelier : les lieux intéressants et accessibles financièrement sont limités.»⁶ On y aborde également le contexte précaire dans lequel évoluent les artistes professionnels locataires d'ateliers : « Le parcours de la plupart des artistes rencontrés est en effet constitué d'une succession de déménagements imposés par des hausses de loyer. (...) Les baux de location d'espaces commerciaux ou industriels sont souvent

□

□ Ateliers d'artistes et artisans – Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal, Daniel Arbour & Associés, 25 janvier 2006

d'une année, ce qui augmente la précarité.⁷ » Notons également que les déplacements fréquents des artistes d'un local à l'autre peut s'expliquer par l'embûche que représente le respect de certaines normes d'occupation comprises au Code du bâtiment du Québec.

Enfin, les rencontres du comité Ateliers avec divers porteurs de projets, ainsi que l'expertise et l'expérience détenues par les membres, ont permis de dégager certaines problématiques qui s'avèrent concordantes et/ou complémentaires aux portraits dressés par Arbour & Associés et Bellavance & Latouche. Au fil de nos rencontres avec des figures de proue de la revitalisation des lieux de création à Québec (dont les projets ont émergé à l'ère du renouveau signé L'Allier), il a été observé que l'accession à la propriété demeure plus facile à Québec qu'à Montréal, entre autres à cause du dynamisme du marché montréalais et de la valeur moyenne des espaces, plus élevée dans la métropole. De plus, l'explosion des ateliers d'artistes dans la ville de Québec au tournant des années 90 et leur croissance régulière **relèvent en partie de la mise en place de programmes publics de subvention, initiatives ayant donné au milieu d'extraordinaires moyens pour l'acquisition d'espaces de création et de vie.** Il a toutefois été souligné que la réelle portée de certains de ces programmes aurait pu être mieux évaluée. En effet, comme ce fut le cas entre autres dans le Quartier St-Roch, on donnait parfois accès à la propriété aux artistes professionnels sans toutefois les engager à long terme envers un lieu. Ainsi, les espaces ont pu être revendus sur le marché et ont, du coup, perdu leur vocation culturelle initiale.

Synthèse des enjeux

Soutien financier public et sources de capitalisation:

- On a premièrement observé que le programme de la Ville de Montréal pour le remboursement de la taxe d'affaires aux artistes en arts visuels et en métiers d'art ne touche qu'un nombre limité d'artistes (environ 400). Pour diverses raisons, notamment parce que les conditions d'accès au programme sont contraignantes pour certains artistes et parce que ce programme ne fait pas l'objet d'une promotion adéquate, seul un nombre limité d'artistes y ont recours.
- Plusieurs membres et invités au comité ont soulevé le fait que les projets collectifs d'ateliers ou d'ateliers-habitations ne s'inscrivent pas aisément, ou pas du tout, dans les programmes existants de financement public des infrastructures culturelles, comme par

Idem

exemple au programme d'aide aux immobilisations du MCCCCFQ. À titre d'exemple, un organisme à but non lucratif dûment constitué, ayant pour mission unique de fournir à la communauté artistique des espaces de création en location ne peut présenter de demande de financement au programme ci-haut mentionné, car il n'est pas considéré comme un organisme culturel mais bien comme un organisme de services (donc non éligible à la subvention).

Ce type de difficulté constitue un réel frein au développement de projets et peut également, quoique partiellement, expliquer la difficulté qu'éprouvent certains projets à se concrétiser, malgré l'intérêt citoyen et/ou l'appui moral du politique. On pense entre autres aux projets In Vivo et à L'Art passe à l'est, qui sont au cœur d'une mouvance pour la revitalisation dans Hochelaga-Maisonneuve, mais qui tardent à lever les fonds nécessaires à leur déploiement.

- Toujours en ce qui a trait au financement public des projets, le comité souligne que la timidité des programmes et des budgets afférents n'invitent pas au développement de projets audacieux et innovateurs qui pourraient jouer un rôle phare dans leur milieu d'accueil, notamment en ce qui a trait à la construction neuve.
- Les longs délais de traitement de demandes de financement public peuvent empêcher la réalisation de projets d'ateliers collectifs demandant une action rapide de la part de l'acheteur. Si de longues démarches de structuration des groupes et de demande de financement sont indissociables du développement de nouveaux projets d'ateliers collectifs, elles sont cependant inconciliables avec les mœurs des marchés immobiliers. La rapidité avec laquelle se déroulent les échanges commerciaux commande un meilleur accompagnement au développement de projets et un traitement plus rapide des dossiers présentés aux partenaires publics.
- Si un soutien gouvernemental adéquat s'avère essentiel pour le développement d'ateliers et d'ateliers-habitations, ainsi que pour le maintien de coûts d'occupation abordables, il serait possible de diversifier les leviers financiers qui s'offrent aux promoteurs de projets, ceci afin d'en faciliter la réalisation. Les projets de transformation d'édifices en ateliers, d'acquisition d'édifices déjà occupés par des ateliers d'artistes, ou de construction de nouveaux projets se heurtent souvent, comme beaucoup de projets issus du milieu sans but lucratif, au manque de financement et, surtout, à l'absence quasi totale de sources de capitalisation pour les promoteurs du secteur sans but lucratif. Pour réaliser leurs projets, les organismes dépendent souvent du financement public disponible – et ce dernier leur est difficilement accessible. L'accès facilité à la

capitalisation, ainsi que la création de nouvelles sources de financement, sont essentiels au développement des ateliers d'artistes professionnels sur le territoire montréalais.

Accompagnement et information

- Localisation d'immeubles, information sur la réglementation en matière d'urbanisme, information sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les arrondissements; information sur les types de travaux requis, etc. : comme en font foi les commentaires entendus en rencontre et le Plan d'action d'Arbour & Associés, les artistes professionnels et porteurs de projets d'ateliers collectifs sont souvent déroutés devant les dédales administratifs liés à la réalisation d'un projet immobilier. On a entre autres souligné le manque d'une ressource « centrale » qui serait en mesure de transmettre de l'information générale sur les ateliers d'artistes à Montréal et de rediriger les artistes professionnels et promoteurs vers les organismes de soutien présents sur le territoire et vers les responsables de programmes de subvention existants. Tel que mentionné plus haut, l'information relative au programme de remboursement de taxe d'affaires est difficilement accessible et pauvrement diffusée. De plus, la réinscription au programme est un processus complexe qui doit être répété annuellement.
- Il est important de souligner l'apport majeur des CDEC et autres organismes de développement local dans la dissémination de l'information sur les programmes susceptibles de soutenir le développement de projets d'ateliers. Ces derniers jouent également un important rôle d'encadrement, de soutien et parfois même de levier financier relativement aux projets d'ateliers d'artistes. Toutefois, cet accompagnement et ce soutien, qui découlent des orientations que se donne chaque organisme, varie grandement d'un organisme à l'autre. Les CDEC ayant choisi d'en faire une priorité se butent fréquemment, et fort malheureusement, à un manque interne de ressources humaines et financières. Il faut urgemment reconnaître leur contribution, ainsi que celle d'organismes effectuant un travail similaire en ce qui a trait aux projets d'ateliers d'artistes, en leur accordant une reconnaissance et un soutien financier qui leur permettra de réaliser leurs objectifs en la matière.

Règlementation

Concernant les mises aux normes imposées lors de la transformation d'anciens bâtiments industriels en ateliers d'artistes, on remarque que les lieux pressentis pour une conversion en ateliers artistiques présentent souvent des caractéristiques industrielles qui en font des lieux particulièrement intéressants en regard de leur future fonction. Il arrive toutefois que la mise aux normes des bâtiments telle qu'exigée en vertu du **Code de construction du Québec** compromette une partie ou l'ensemble du projet de conversion. De plus, le zonage « industriel » est souvent préféré par les artistes en regard des possibilités qu'il offre en matière de production et de création, mais il ne permet pas certaines activités, comme par exemples certaines activités de diffusion, essentielles à la vie des ateliers d'artistes.

INITIATIVES ET PROGRAMMES À INCLURE DANS UN CADRE D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

Avant de dresser la liste des initiatives et programmes à inclure dans un cadre d'intervention pour le développement d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais, le comité Ateliers met en lumière quelques **lignes directrices** :

- Au regard des enjeux soulevés, la promotion de la **diversité des modèles d'occupation** des projets d'ateliers collectifs est l'une des conditions de succès du cadre d'intervention. L'on doit ainsi mettre en place un cadre d'intervention qui soit souple et qui permette l'éclosion ou le développement de projets fort diversifiés, tout en mettant l'accent sur la **propriété collective comme modèle porteur et durable**;
- Les regroupements artistiques professionnels insistent sur l'importance de considérer la présence de lieux de création et de production culturelle comme une composante importante de la vitalité et du dynamisme des communautés, et comme un atout non négligeable dans les plans de redéploiement de quartiers. Il faut considérer l'apport non seulement culturel, mais également social, de la présence des artistes dans les quartiers. En effet, il a maintes fois été prouvé que la présence d'une masse critique d'artistes, qui vivent en interaction avec une diversité de résidents dans une communauté donnée, contribue à une dynamique de quartier propice à l'échange, à la créativité, au sentiment d'appartenance et à la construction identitaire. Pour assurer des liens fluides entre artistes et résidents, il faut toutefois assurer l'intégration organique d'ateliers et d'ateliers-habitations dans un milieu donné, et en favoriser la pérennité. Une façon de ce faire serait de varier les fonctions d'un immeuble tout en respectant le zonage prescrit. Par exemple, un édifice abritant des ateliers d'artistes pourrait également accueillir des groupes communautaires, des entreprises créatives diverses ainsi que des commerces de proximité en basilaire. On évite ainsi la ghettoïsation des artistes tout en favorisant les liens naturels pouvant se créer entre résidents, artistes, artisans, entrepreneurs et commerçants locaux.
- La pérennité de la vocation artistique des lieux est primordiale, particulièrement dans les cas où le financement public entre en jeu. En ce sens, l'on reconnaît les avantages de **l'acquisition collective** des espaces destinés à la création et à la production en arts visuels, métiers d'arts et arts médiatiques.

- L'on doit favoriser l'occupation des ateliers d'artistes par **une mixité d'artistes professionnellement reconnus**. Tel que mentionné précédemment, peu de données existent nous permettant d'évaluer de façon précise les besoins des artistes de Montréal en matière d'espaces de création et de production. **Toutefois, en adoptant une approche très conservatrice et objective, nous estimons urgent non seulement de sauvegarder les espaces de création et de production existants (dont beaucoup sont offerts en location, et donc soumis aux lois du marché), et de créer environ 400 ateliers supplémentaires.** Nous croyons que ces gestes pourraient répondre aux besoins immédiats de la communauté artistique professionnelle. Un aperçu plus clair des besoins émergera en observant la fluctuation de la demande lors de la mise en place de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives découlant du cadre d'intervention.
- La notion d'accompagnement des groupes et ou artistes porteurs de projets coopératifs est **ESSENTIELLE** à la réalisation de projets durables et pérennes. La formation et l'information destinée aux gestionnaires de projets coopératifs est nécessaire dans la mesure où ces derniers doivent comprendre la complexité du modèle coopératif et la hauteur de l'engagement requis de tous les membres.
- Toutes les initiatives proposées dans le présent cadre d'intervention doivent être élaborées en **concertation avec le milieu culturel**, qui est à même d'indiquer à ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et corporatifs les avenues à emprunter pour l'élaboration de programmes efficaces, utiles et durables.
- Au cours du développement de diverses mesures et initiatives en lien avec le cadre d'intervention, rappelons-nous constamment que **le rôle et l'apport des partenaires publics est crucial dans le financement de projets d'ateliers, car lui seul peut permettre de maintenir les prix des loyers à des niveaux accessibles.**

Tableau synthèse des initiatives proposées

Par souci de clarté, nous avons choisi de présenter les mesures à mettre en place sous forme de tableau-synthèse. Pour chaque mesure, nous indiquons si cette dernière vise les ateliers indépendants du lieu de résidence (nommés « ateliers d'artistes»), les ateliers-habitations, ou les deux. En ce qui a trait aux ateliers-habitations, rappelons a priori que le comité Ateliers favorise des mesures n'encourageant non pas l'accès à la propriété privée résidentielle, mais bien la mise en place d'espaces de création dans un espace résidentiel, lorsque ceci est le choix des artistes. Un explicatif pour chacune des mesures est fourni à la suite du tableau.

No	Description	Espaces visés	Partenaires investisseurs	Responsable de la livraison des services/fonds	Investissement requis
1	Créer un fonds de démarrage de projets d'ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ateliers d'artistes et ateliers habitations	Ville de Montréal Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	À déterminer	À définir
2	Créer un fonds de sauvegarde « Ateliers »	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	Organisme indépendant	À définir
3	Créer un bureau Info Atelier	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ville de Montréal	Organisme indépendant	
4	Favoriser l'implantation des « pôles culturels » dans les quartiers	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ville de Montréal	Ville de Montréal	
5	Améliorer le programme de remboursement de la taxe d'affaires	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal	Ville de Montréal	
6	Créer un fonds immobilier en capital patient pour la réalisation de projets collectifs	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Gouvernement du Québec Secteur privé	À déterminer	10M\$ + 5M\$ du privé
7	Bonifier les investissements dans les programmes de financement des infrastructures culturelles et en réévaluer les critères d'admissibilité	Ateliers d'artistes	Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	10M\$ 12M\$
8	Créer un programme de mise aux normes pour transformation d'espaces en ateliers	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal	Ville de Montréal	

Description des initiatives proposées

Mesure 1 : Un nouveau FONDS DE DÉMARRAGE servirait à accorder aux promoteurs de projets d'ateliers collectifs un prêt sans intérêt pour la préparation et le démarrage du projet (étude de faisabilité, montage financier, recherche de financement public et privé, documentation, pourparlers avec instances municipales, etc.) ainsi que pour le dépôt de garantie accompagnant l'offre d'achat. En cas de non-réalisation du projet, le prêt n'aurait pas à être remboursé et les pertes seraient absorbées par l'organisme subventionneur. Les modalités d'attribution du fonds doivent être élaborées en concertation avec le milieu culturel par des instances chargées de programmes de subventions d'infrastructures culturelles tels que le MCCCQ, Patrimoine Canadien et Chantiers Canada.

Mesure 2 :

Un FONDS DE SAUVEGARDE « Ateliers » serait destiné à l'acquisition et la gestion temporaire de bâtiments détenus par des intérêts privés dont la mise en vente menace la pérennité de l'activité d'artistes professionnels, d'artisans et d'organismes culturels. Les immeubles ainsi acquis pourraient être gérés par un organisme indépendant à but non lucratif. Les occupants et autres partenaires disposeraient alors d'une période précise pour se regrouper et acquérir le bâtiment dans le cadre d'un projet structurant pouvant être soutenu par divers partenaires. Dans l'éventualité où aucun projet à vocation culturelle n'émergerait, l'édifice serait alors remis sur le marché. Afin d'en assurer la bonne gouvernance et de confirmer la légitimité de son action, l'organisme responsable du Fonds de sauvegarde « Ateliers » serait doté d'un comité conseil (et/ou conseil d'administration) réunissant artistes montréalais, représentants des partenaires publics et représentants des arrondissements.

Mesure 3 :

En l'absence d'un lieu central d'information concernant les ateliers d'artistes, nous recommandons la création immédiate d'un bureau INFO ATELIER, qui serait en charge d'informer et d'accompagner les artistes dans leur recherche d'ateliers ou d'ateliers-habitations, ou de jouer un rôle d'information-conseil dans le cadre du démarrage de projets d'ateliers et d'ateliers-habitations. Interlocuteur privilégié du milieu culturel, le bureau faciliterait entre autres les liens entre les artistes et divers services de l'administration municipale, les arrondissements, les subventionneurs publics, divers ministères et les groupes de développement local présents sur le territoire montréalais. Le bureau pourrait également être à même de faire un inventaire

des édifices abritant des espaces de création, de production et de diffusion des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, en collaboration avec les services de la Ville de Montréal détenant une expertise en la matière. Il pourrait identifier les édifices à préserver, à transformer en lieux de création/production artistique ou dont l'occupation culturelle pourrait être maximisée, le tout incluant les édifices à caractère religieux, dont le potentiel de réhabilitation par le milieu culturel est immense.

Mesure 4 :

Comme le mentionne le Plan d'action présenté par Daniel Arbour & Associés, la « Ville dispose déjà d'une réglementation assez complète pour permettre les ateliers », mais certaines difficultés demeurent en ce qui a trait aux réglementations qui limitent les artistes occupants dans leurs activités ou dans l'aménagement de leurs locaux. Le comité corrobore l'idée que la problématique des ateliers soit prise en compte dans les secteurs de planification détaillée du plan d'urbanisme, toutefois en veillant à ne pas cantonner le développement de projets d'ateliers dans des zones éloignées de l'activité commerciale et sociale des quartiers. Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal, tout comme les arrondissements, maximisent l'utilisation des instruments de zonage qui sont à leur disposition afin de favoriser l'implantation et la pérennisation d'ateliers d'artistes. L'idée d'une désignation « bâtiment culturel », accordée par la Ville de Montréal et s'accompagnant de certains droits et acquis, a également été soulevée lors des consultations auprès des regroupements artistiques professionnels...

Dans un ordre d'idées plus large, Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal et les arrondissements, en respect avec l'engagement 30 de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal⁸, identifient, dans un délai rapproché, les pôles de production culturels existants sur le territoire, ceci afin de les doter des moyens nécessaires à leur consolidation et leur développement. Cet appui est jugé essentiel non seulement pour la pérennité de l'activité en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art dans les quartiers effervescents de Montréal, mais également pour le déploiement de la métropole culturelle. Car si la renommée de Montréal relève entre autres de grands événements culturels et de pôles d'attraction majeurs, comme le

□

⁸ En page 77 de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel 2005-2015, Ville de Montréal, 2005), à la liste des engagements, on peut lire que « ... La Ville mettra en œuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels, qui proposera les moyens de mettre en valeur les pôles existants, ainsi qu'un programme de développement de nouveaux pôles, en concertation avec chacun des arrondissements et des partenaires concernés. »

Quartier des spectacles et les grands musées, une métropole culturelle révèle son identité profonde dans l'intimité de la vie de quartier et dans la rencontre de l'art avec le quotidien.

Afin d'ancrer l'idée des quartiers culturels et des pôles de création, de production, de diffusion ou de patrimoine de façon permanente et durable dans une vision de développement commune pour Montréal, il serait nécessaire de faire de la culture un des piliers du Plan d'urbanisme de Montréal, dont la révision est prévue en 2010-2011. De plus, le Plan d'urbanisme pourrait identifier les pôles culturels actuels et en incubation et présenter une vision d'ensemble de leur déploiement sur le territoire.

En dernier lieu, afin de faciliter l'éclosion de lieux de production et de création en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'arts sur tout le territoire montréalais, le comité Ateliers recommande la mise en place d'une stratégie d'inclusion des espaces culturels, s'inspirant de celle du logement social et abordable, pour les grands projets immobiliers sur le territoire montréalais.

Mesure 5 :

Compte tenu du peu d'artistes qu'il semble présentement toucher malgré les avantages qui y sont rattachés, le programme de remboursement des taxes d'affaires pour occupants d'ateliers doit faire l'objet d'une meilleure visibilité et être rendu plus accessible. L'accès à cette mesure devrait notamment être étendu aux artistes en arts médiatiques et en métiers d'arts. Une révision de la mesure, qui doit se faire en concertation avec le milieu, doit donc avoir lieu dans un délai rapproché.

Mesures 6 et 7 :

Comme tant d'autres projets collectifs, les projets d'acquisition d'anciens édifices industriels ou de terrains vacants et leur transformation en ateliers d'artistes se heurtent au manque de financement et surtout à l'absence quasi totale de capitalisation des promoteurs. De plus, en ce qui a trait aux programmes de financement public, des critères d'admissibilité souvent contraignants ne permettent pas la réalisation d'un nombre suffisant de projets porteurs pour le milieu.

Le soutien public demeure d'une importance capitale pour la réalisation de projets collectifs d'ateliers d'artistes. Sans aide publique, la plupart des projets ne pourraient être financièrement

viables car les loyers deviendraient dès lors inaccessibles aux membres de la communauté artistique. Afin de mieux planifier le développement d'infrastructures culturelles tant à Montréal que dans l'ensemble du pays, la pérennisation, la bonification et le renforcement de programmes tels qu'Espace Culturels Canada, Chantiers Canada et le Forum des équipements culturels du Gouvernement du Québec sont jugés essentiels. Les critères d'admissibilité aux programmes d'infrastructures culturelles administrés par Patrimoine Canadien permettent aux promoteurs de projets d'ateliers collectifs d'avoir accès à certaines subventions ; on recommande la révision des critères d'admissibilité aux programmes québécois de soutien au développement d'infrastructures culturelles afin d'en faciliter l'accès aux porteurs de projets d'ateliers collectifs. De plus, l'injection de nouveaux fonds destinés à la création d'ateliers d'artistes, (à hauteur suggérée de 12M\$ pour le gouvernement fédéral et 10M\$ pour le gouvernement du Québec) permettrait la réalisation d'un plus grand nombre de projets. Ces initiatives viendraient confirmer la volonté des gouvernements de participer au développement des talents québécois et canadiens en arts visuels, médiatiques et métiers d'art.

S'il appert urgent de multiplier le nombre de projets d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais, premièrement en augmentant les fonds publics qui y sont dédiés, il apparaît comme également pressant de diversifier les sources de capitalisation offertes aux porteurs de projets d'ateliers et d'ateliers-habitations. Ainsi, la création d'un nouvel outil de financement - soit un fonds destiné au prêt en capital patient - pourrait s'avérer une solution gagnante. Un tel produit financier pourrait jouer un rôle de levier appréciable et avoir un impact positif sur le nombre de projets réalisables grâce au financement public, tout en permettant aux porteurs de projets de maintenir les coûts locatifs à un niveau abordable pour les artistes.

Comme dans tout projet immobilier, les coûts de location des ateliers d'artistes sont la résultante de 3 composantes : les coûts d'opération (entretien, chauffage, taxe, gestion), l'apport de subvention et les coûts de réalisation du projet, qui se traduisent par des frais financiers (i.e. prêt hypothécaire). Si nous supposons la mise en place d'une gestion efficiente des immeubles, nous pouvons postuler que les coûts d'opération sont fixes ou facilement prévisibles. La marge de manœuvre dont le promoteur dispose afin de fixer le prix d'achat ou de location des unités est donc une modulation des subventions à obtenir en regard des frais financiers encourus (prêt hypothécaire et autres sources de capitalisation). C'est là que le prêt en capital patient démontre toute sa puissance. En ayant recours à un prêt en capital patient, le promoteur reporte l'ensemble des frais d'intérêts et le remboursement complet du capital à la fin du terme de 15

ans. De plus, cette source de capitalisation permet une réduction des investissements publics et du prêt hypothécaire nécessaires à la réalisation du projet. Pour le subventionneur public, la combinaison subventions directes / prêt à capital patient lui permet de réaliser un nombre plus important d'ateliers pour artistes, au regard de la réduction de la proportion des subventions allouées pour chaque projet.

Pour la mise en place du fonds pour prêt en capital patient, le Gouvernement du Québec sera invité à accorder à un gestionnaire de fonds un prêt sans intérêt de 8,6M\$ d'une durée de 15 ans. Le remboursement du capital se fera à la quinzième année. Le gestionnaire du fonds ne sera tenu qu'au remboursement de ce capital dans la même proportion que les remboursements qu'il obtiendra des investissements réalisés dans les projets.

Dans un montage financier comportant une partie de prêt en capital patient, l'apport des partenaires privés serait de deux types. D'une part, il s'agirait d'un financement hypothécaire standard d'une portion du coût de réalisation par une institution financière. D'autre part, une fois l'apport du gouvernement du Québec confirmé (8,6M\$), le gestionnaire du Fonds pour prêt en capital patient pourrait augmenter la capitalisation initiale d'un apport non gouvernemental additionnel (évalué à 3,3M\$).

Le pro-forma qui suit démontre la faisabilité de la formule proposée selon les paramètres d'un projet type de 30 000 pi² comportant 30 espaces ateliers de 1000 pi² chacun. Sa réalisation est évaluée, en fonction du marché actuel, à 125 \$ / pi². Notons qu'un montant équivalent à 25 % de réalisation du projet a été jugé comme étant la proportion optimale de financement pouvant être accordée sous forme de capital patient, ce qui permet de maintenir à environ 11\$ /pi² (incluant les frais) le coût d'occupation des espaces, coût qui s'avère encore accessible pour les artistes. La proportion du financement public nécessaire à la viabilité d'un projet, elle, est évaluée à environ 50 %.

Ainsi selon le scénario présenté et en tenant compte de la disponibilité d'un fonds de capital patient capitalisé à hauteur de 11,9M\$, nous serions en mesure de réaliser environ 400 unités d'ateliers financées à hauteur de 23 % par ledit prêt en capital patient.

Financement d'un projet type incluant le prêt en capital patient

30 000 pieds carrés

30 unités de 1000 pieds carrés chacune

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Coût du projet type	Financement du projet type
Immobilier Acquisition 450 000 \$ Frais afférents 105 478 \$ Améliorations locatives 3 182 205 \$ Fonds de roulement 124 473 \$	Dettes Emprunt hypothécaire 866 809 \$ 22 % Prêt en quasi équité Partenaires locaux 100 000 \$ 3 % Apports et capitalisation Apport du milieu 76 000 \$ 2 % Subventions 1 931 127 \$ 50 % Fonds capital patient 888 139 \$ 23 %
Total : 3 862 256 \$	Total : 3 862 255 \$

Investissement totaux pour 400 unités d'ateliers de 1000 pi² chacune

Nombre total de pieds carrés : 400 000 pi²

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Financement du projet type (30 000 pi ²)	Financement pour 400 unités (400 000 pi ²)
Dettes Emprunt hypothécaire 866 809 \$ 22 % Prêt en quasi équité Partenaires locaux 100 000 \$ 3 % Apports et capitalisation Apport du milieu 76 000 \$ 2 % Subventions 1 931 127 \$ 50 % Fonds capital patient 888 139 \$ 23 %	Dettes Emprunt hypothécaire 11 557 453 \$ 22 % Prêt en quasi équité Partenaires locaux 1 333 333 \$ 3 % Apports et capitalisation Apport du milieu 1 013 333 \$ 2 % Subventions 25 750 360 \$ 50 % Fonds capital patient 11 842 267 \$ 23 %
Total : 3 862 256 \$	Total : 51 496 746 \$

Mesure 8 :

Reprenant la recommandation émise par Arbour & Associés dans sa proposition de Plan d'action (2006), le comité Ateliers suggère la création, par la Ville, d'un programme de mise aux normes pour la transformation d'espaces en ateliers. Ce programme serait offert tant aux coopératives qu'aux artistes professionnels individuels reconnus. Les modalités d'attribution et les critères d'admissibilité restent à déterminer, en concertation avec le milieu.

ANNEXE

Membres du comité Ateliers

Président : Pierre Richard, RESO et membre du conseil d'administration de Culture Montréal

Coordination : Sandra O'Connor, Culture Montréal

Jacques Charest, Fiducie du chantier de l'économie sociale

Michel Des Jardins, Imago

Rose-Marie E. Goulet, artiste et conseil d'administration de Culture Montréal

Louise Hodder, directrice générale, CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal

Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Invités aux rencontres du comité Ateliers :

Gérard Allard, pour le projet de coop Lézart

Mathieu Beauséjour, artiste, pour le Centre d'art et de diffusion Clark

Florent Cousineau, architecte et promoteur de projets d'ateliers-habitations, Québec

Gilles Dempsey, pour le 4060, boulevard Saint-Laurent

Gaétan Gosselin, pour Méduse, Québec

Marie-Anne Marchand, artiste, pour le Chat des artistes

André Paradis, artiste, pour le projet La Cité des Artistes

Associations et regroupements artistiques professionnels consultés :

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

- Christian Bédard, directeur général

- Lise Létourneau, présidente

- ainsi que deux représentants du conseil d'administration

Conseil des métiers d'art du Québec

- Serge Demers, directeur général

- Renée Gélinas, artisane et ex-membre de la Coopérative Sauvons l'usine (Grover)

- Hélène Cloutier, agente de développement aux services

Conseil québécois des arts médiatiques

- Barbara Ulrich, directrice générale

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

- Bastien Gilbert, directeur général